



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 83686

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire sur le rapport relatif à la France publié par la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), du Conseil de l'Europe, le 15 juin 2010. Ses auteurs recommandent entre autres aux autorités françaises de revoir les nouvelles mesures prises dans le domaine de l'intégration, telles que le contrat d'accueil et d'intégration obligatoire ou le test d'intégration concernant certains ressortissants extracommunautaires, en s'assurant que cette nouvelle législation n'a pas un effet contreproductif sur le processus d'intégration en stigmatisant les personnes concernées ou en mettant en danger les droits individuels dont elles jouissent. Il lui demande si le Gouvernement entend oeuvrer en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83686

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Immigration, intégration, identité nationale et développement solidaire

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2010, page 7780

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)